

CC 9.7

retour à l'accueil
< Précédent
Suivant >

Sofiène Boumaza - Messimy - 21/12/2017 14:15

Incidences lourdes en matières d'aménagement du territoire et cohérence avec la ligne municipale concernant la destination des terrains

Après consultation du dossier de présentation du projet, habitant de Messimy je tenais à faire part de remarques sur les effets de ce projet en matière d'aménagement du territoire, dans une zone essentielle pour la fourniture agricole de Lyon, dans un contexte d'imperméabilisation des sols et d'urbanisation rampante en lien avec les enjeux de la COP21.

Principalement:

- l'extension importante de l'activité de Boiron induira des effets lourds en infrastructure pour la commune de Messimy: logement, écoles, trafic routier, réseaux (eau principalement) du fait de l'activité économique et de l'augmentation prévisible des effectifs Boiron. Les expériences d'augmentation très rapide d'une population de villages ont montré les effets nocifs sur le long terme et les difficultés financières pour les communes à anticiper ces évolutions d'infrastructure, avec une augmentation fiscale prévisible à court terme).

- le coût pour les collectivités publiques de cette extension (détournement de la RD, équipements et aménagements divers) ne sont pas indiqués dans les documents présentés. Quelle participation de l'entreprise Boiron à cet effort d'aménagement?

- dans un contexte international de réchauffement climatique et de conservation de l'environnement, la Mairie de Messimy avance depuis plusieurs mandats la volonté de préserver le caractère rural et les espaces naturels de la commune. De fait la zone d'activité des lats occupe une surface conséquente et son extension au Chateau n'est pas en cohérence avec les déclarations politiques faite aux habitants. En outre si le caractère économique prédomine comme cela transparait dans les documents présentés, il est probable que la zone verte entre le Fromental, le Chemin st Just et la route des monts du lyonnais devienne une future zone d'extension nouvelle pour l'entreprise Boiron. Cela pose la question de la préservation des terres agricoles (le document de présentation n'indique que les compensations financières pour les agriculteurs concernés et n'aborde pas l'incidence alimentaire et environnementale) et de l'identité économique de la commune de Messimy (agricole, rurale, industrielle?).